Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0177-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0177

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Richard GAYTE/Margaux FRAYSSINET

Objet :	Remboursement de sinistre suite aux dommages subis sur la propriété section AS n° 252 chemin Bonnassieu par la chute d'un arbre

Rapporteur : Caroline BARRE

Le 2 août 2026, un arbre appartenant à la commune du Puy-en-Velay s'est effondré sur la clôture de Monsieur ALLEMAND sise chemin Bonnassieu, parcelle section AS n°252. Les services se sont rendus sur place pour constater les dégâts avant et après l'enlèvement de l'arbre déraciné.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0177-DE

Monsieur ALLEMAND a pris contact avec son assurance mais ces désordres ne sont pas couverts. Il a donc sollicité la Ville pour le remboursement des réparations à réaliser sur sa clôture.

La société MPS, 388 rue du vieux bourg à Beaulieu a établi un devis de dépose et évacuation de l'ancienne clôture et de la fourniture et la pose d'une nouvelle clôture d'un montant de 970 €.

Il est proposé au Conseil municipal de rembourser ces frais de réparation des dégâts liés à la chute d'un arbre communal.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le remboursement d'un dommage causé par la chute d'un arbre communal sur la propriété de Monsieur Paul-Benjamin ALLEMAND, sise chemin Bonnassieu, parcelle N°AS 252, pour un montant de 970 €, à la société MPS, 388 rue du vieux bourg à Beaulieu.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire